

**Rapport du conseil d'administration de la Victoria-Jungfrau Collection AG
selon l'art. 29 al. 1 LBVM s'agissant de l'offre augmentée de AEVIS Holding SA**

1. RÉSUMÉ

- Les actionnaires de la société Victoria-Jungfrau Collection SA sont toujours confrontés à deux offres d'achat de leurs actions. AEVIS Holding SA a augmenté son offre en raison de la Best Price Rule et offre dorénavant également un prix de CHF 310 par action. Swiss Private Hotel SA offre aussi CHF 310 par action.
- Le conseil d'administration de la Victoria-Jungfrau Collection SA a, en outre, décidé par quatre voix contre zéro et deux abstentions de **renoncer à donner des recommandations sur l'acceptation resp. sur le refus de l'offre de Swiss Private Hotel SA resp. de celle de AEVIS Holding SA.**

2. CONTEXTE

- Un exposé détaillé de l'ancien développement se trouve dans le rapport du conseil d'administration du 10 février 2014.
- Le 10 février 2014, AEVIS Holding SA («AEVIS») a acheté des actions de la Victoria Jungfrau Collection SA («actions-VJC») à un prix de CHF 310 par action, notamment de l'un des actionnaires principaux la Société Financière Terramaris SA. En application de la Best Price Rule (art. 10 de l'Ordonnance sur les OPA), AEVIS offre à tous les actionnaires de la Victoria Jungfrau Collection SA («VJC») un prix de CHF 310 par action-VJC.
- Le 13 février 2014, AEVIS a, en conséquence, publié un complément de son prospectus d'offre (offre de CHF 310 par action-VJC) selon un nouveau calendrier.
- Par 19 février 2014 AEVIS détient déjà 33.47% des actions-VJC, soit plus de 33.3% des actions. Par conséquent, l'offre est considérée comme une offre obligatoire. AEVIS a, ainsi, laissé tomber la condition, selon laquelle au moins 51% des actions devaient être proposées.

3. RECOMMANDATION ET JUSTIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- En augmentant son offre à un prix de CHF 310 par action-VJC, le prix proposé par AEVIS se situe maintenant au même niveau que le prix offert par Swiss Private Hotel SA («SPH»). Les deux offres se trouvent dans la fourchette de prix ayant été établie par la Fairness Opinion comme ayant une valeur par action-VJC équitable et adéquate. Dite Fairness Opinion a été rédigée par The Corporate Finance Group SA sur ordre du conseil d'administration-VJC.
- Selon l'avis du conseil d'administration-VJC, les deux offres reflètent la juste valeur des actions-VJC. Dans son rapport du 10 février 2014, le conseil d'administration-VJC avait évalué d'autres aspects des offres et exposait leurs particularités. Les actionnaires se sont référés à cette appréciation.
- Sur le vu des particularités de ces deux offres et des prix offerts, le conseil d'administration-VJC maintient son ancienne position : le conseil d'administration-VJC renonce, en outre, à donner une recommandation s'agissant de l'acceptation ou du refus des offres de SPH et de celle d'AEVIS.

4. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SELON LE DROIT SUISSE SUR LES OPA

4.1 Conflits d'intérêts

- Olivier Costa de Beauregard est le représentant de la Société Financière Terramaris SA au sein du conseil d'administration-VJC. Du fait que la Société Financière Terramaris SA a vendu ses actions-VJC à AEVIS (voir ci-dessous), Monsieur Costa de Beauregard s'est récusé en raison du potentiel conflit d'intérêts dans le cas d'espèce. Par ailleurs, il n'y a aucun conflit d'intérêts parmi les membres du conseil d'administration-VJC et ceux de la direction supérieure, ni s'agissant de l'offre augmentée SPH, ni concernant l'offre augmentée d'AEVIS.

4.2 Intentions des actionnaires principaux

- Selon les informations en mains du conseil d'administration-VJC arrêtées au 20 février 2014, l'actionnariat suivant possède plus de 3% des actions-VJC
 - AEVIS Holding SA, Fribourg: 33.47% (selon annonce publiée sur takeover.ch)
 - KIO, London: 23,9%
 - Banque cantonale bernoise SA, Berne: 12,1%
 - Gebäudeversicherung Berne (GVB), Ittigen: 6,1%

AEVIS a publié ses intentions dans le prospectus d'offre. Les intentions des autres actionnaires principaux énumérés, en raison de la nouvelle situation, ne sont pas connues du conseil d'administration-VJC.

- La Société Financière Terramaris SA et Novartis Holding SA, qui étaient encore cités comme actionnaires principaux dans le dernier rapport du conseil d'administration-VJC du 10 février 2014, ont entre-temps, selon les indications figurant dans le prospectus d'offre d'AEVIS, vendu leurs actions-VJC à AEVIS.

4.3 Validité des informations données au préalable

- Pour autant que les informations données dans le présent rapport ne divergent pas, les indications transmises dans les anciens rapports du conseil d'administration-VJC restent valables.

4.4 Références du rapport et de la Fairness Opinion

- Ce rapport, les anciens rapports du conseil d'administration-VJC et la Fairness Opinion sont disponibles en français et en allemand sur le site internet de la société : <http://www.victoria-jungfrau-collection.ch> (rubrique: Investor Relations / Berichte / 2013, resp. Investor Relations / Berichte / 2014). Ces documents peuvent également être commandés rapidement et gratuitement auprès de la société Victoria-Jungfrau Collection SA, Höhweg 41, 3800 CH-Interlaken, T +41 44 259 82 10, ou par Email: c.frunz@vjc.ch.

21 février 2014